



Déclaration préalable de la CGT à l'intervention de Jean-Paul DELEVOYE lors du CSFPT du 27/11/2019

Monsieur le ministre,
Monsieur le Président,
Mesdames, messieurs,

Monsieur le Ministre, vous vous présentez devant le CSFPT à quelques jours d'un mouvement syndical et social qui rassemble d'ores et déjà la majorité des organisations syndicales de tous les secteurs professionnels confondus, mais aussi des retraités et des étudiants.

Un pan non négligeable du syndicalisme d'accompagnement sera même dans la rue, le 5 décembre 2019.

C'est dire si la colère contre le Président et le gouvernement est forte.

Cette large exaspération constitue une réponse légitime à la violence sociale, économique et physique, au raidissement répressif et autoritaire du gouvernement auquel vous appartenez.

Les contre-réformes des retraites et de la Fonction publique en sont emblématiques.

Dans la FPT, une autre exemplification de l'attitude du gouvernement est sa surdit   envers le mouvement des sapeurs-pompiers, inscrit dans la dur  e, unitaire, rassembleur, porteur de fortes exigences revendicatives, populaire parce qu'il place l'int  r  t des usagers au centre de la lutte.

Le 5 d  cembre, 2019 nous l'esp  rons, se veut le commencement d'un mouvement qui lui aussi s'inscrira dans la dur  e et ce jusqu'   la d  faite du gouvernement et dans l'objectif de conqu  rir de nouveaux progr  s sociaux.

Notre d  l  gation a re  u un mandat de la F  d  ration CGT des services publics, 1  re organisation syndicale de la FPT : exiger de vous, des r  ponses imm  diates sur nos principales revendications,    d  faut nous quitterons la r  union.

Celles-ci sont les suivantes :

- 1) le maintien et l'amélioration du système de retraite actuel
- 2) l'augmentation du SMIC, des salaires et du point d'indice
- 3) l'égalité salariale femmes / hommes...

Nous attendons des réponses précises et non des insultes.

En effet, de vos passages sur les chaînes télévisées et radios, ou encore dans la presse, il en ressort sur Google plus 5000 occurrences associant dans votre discours syndicats et corporatisme.

Qualificatif que votre gouvernement accole systématiquement aux exigences syndicales. Ainsi, Agnès Buzyn, ministre en charge de la destruction de l'hôpital public a-t-elle pointé les *"revendications très corporatistes"* de syndicats qui *"ne veulent pas d'une réforme parce qu'ils ne veulent pas la disparition d'un régime extrêmement avantageux"*.

Or, ni un homme comme vous ni vos collègues du Gouvernement ne saurait méconnaître l'histoire de France.

L'abolition des corporations de l'ancien régime a été décidée par la Révolution française. La CGT se targue d'être l'un des héritiers des idéaux et de l'action de la Révolution française, de Gracus Baboeuf à Saint Just.

Mais dans l'histoire de France, notamment la plus récente, le corporatisme c'est avant tout Vichy et sa charte du travail. Le corporatisme de Vichy organisait l'inféodation des organisations syndicales et leurs lambeaux au pouvoir politique illégitime.

A cela la CGT oppose la charte d'Amiens qui pose le principe de l'indépendance du phénomène syndical à l'égard du politique.

En usant de ce terme à connotation péjorative, vous tentez de discréditer les organisations syndicales.

Il est vrai que nous sommes face à un Gouvernement qui veut s'enfermer dans un duel morbide avec l'extrême droite. Nous faisons face à un pouvoir qui se radicalise, qui réprime violemment, qui tend ouvertement la main à l'électorat d'extrême droite sur certains sujets comme l'immigration. France 24 titrait d'ailleurs en septembre dernier : « Immigration : « Emmanuel Macron court-il après Marine Le Pen ? » »

Ce faisant, vous entendez cacher que sous les coups de boutoirs de votre gouvernement libéral la lutte de classe s'exacerbe.

Le 12 novembre sur RMC vous avez expliqué que votre contre-réforme était en fait un projet de société, un projet redistributif.

Vous affirmiez donc que « Ceux qui sont avantagés par le système actuel fassent de la redistribution vers les retraités les plus faibles, ceux qui gagnent moins de 1500 € ».

Vous proposez donc de reprendre à 60% de celles et ceux qui ont cotisés toute leur vie par leur travail, une partie de leur cotisation retraite.

Vous désignez les retraités dont la pension dépasse 1500 € comme des avantagés, des privilégiés, voire des riches. Est-ce sérieux ?

Ce n'est pas là notre conception de la redistribution. Et à la CGT, nous savons où prendre l'argent.

Selon le COR à la voix de son maître, le déficit des régimes de retraites atteindrait en 2025, 17 milliards d'€ soit 0,7% du PIB.

Dans le même temps, chaque année le patronat bénéficie de 25 milliards d'allègement de cotisations sociales patronales.

Le CICE, à lui seul a coûté de 2013 à 2018, 100 milliards d'€. La suppression de l'ISF représente 3 milliards d'euros de recettes pour l'Etat par an. La France est «de loin le plus grand payeur de dividendes en Europe», ils sont même en hausse de 3,1% à 51 milliards de dollars comme le reconnaissait le Figaro du 19 août 2019.

Votre projet, c'est un « système universel de retraites par points » avec des « droits » calculés sur l'ensemble de la carrière, dont le premier acte sera le démantèlement des régimes particuliers à commencer par la CNRACL et l'IRCANTEC.

Il est destiné à faire des économies sur le dos des salariés, en accélérant la baisse de leur pension, et en reculant l'âge d'accès à une retraite pleine et entière.

Public et privé, nous serons tous perdants, les femmes plus que toute autre catégorie de salariés.

Vous prétendez que votre projet améliorera la situation des fonctionnaires retraités. Cela est faux.

Même le quotidien « main stream », le Monde (15/11/2019) écrivait que la majorité des salariés du public aurait beaucoup à perdre avec cette réforme. Et que la contrepartie de l'intégration des primes constituait un miroir aux alouettes puisque la majorité des agents de catégorie C n'a pas de prime.

Mais connaissez-vous seulement la réalité quotidienne des retraités de la FPT ? La voici en quelques chiffres.

Le montant moyen de la pension est de 1 289 € dans la FPT. Il n'est que 1 203 € pour les femmes.

Le montant moyen de la pension de la catégorie C dans la FPT est de 1049,5 €. Il chute à 936 € pour les femmes de catégorie C.

Le montant moyen de la pension pour invalidité est 853 € pour les femmes de catégorie C.

La proportion de pensions à taux plein est de 14,1% dans la FPT.

La part de pensions au minimum garanti est de 27,9% pour la FPT.

Est-ce cela le « régime extrêmement avantageux défendu par des syndicats corporatistes » pour reprendre les termes déplacés de votre collègue Agnès Buzyn ? Où sont les privilégiés ?

Et puis dans le cadre de votre projet de société quel est l'avenir des catégories active et insalubre de la FPT ?

La même question se pose pour les carrières longues, dispositif qui a concerné en 2017, 39,6 % des départs à la retraites de la FPT.

Et ce tableau général noir ne sera qu'aggravé par la mise en œuvre de la loi dite de transformation de la fonction publique conduisant à une extension de la précarité.

Considérant l'ensemble de ces éléments, nos revendications sont les suivantes :

- L'augmentation des traitements/salaires par le dégel du point d'indice, avec le minimum de rémunération à 1800 euros brut ;
- La création d'emplois statutaires ;
- La retraite à 60 ans pour tous avec une pension d'au moins 75 % du salaire brut des 6 derniers mois
- le maintien de nos régimes de retraites. Notre régime est viable : plus d'actifs que de retraités. Notre caisse est déjà ponctionnée au nom de la surcompensation qui représentait 1,6 milliards d'€ en 2016 aux effets dévastateurs pour notre régime. D'où son arrêt.
- L'abrogation du jour de carence ;
- L'abrogation du RIFSEEP et l'intégration des primes dans le salaire indiciaire;
- Un nouveau plan de titularisation des contractuels et de nouvelles mesures pour combattre la précarité ,
- L'obligation du respect du critère « à travail égal, salaire égal » ;
- Un véritable déroulement de carrière avec le doublement du traitement/salaire entre le début et la fin de carrière ;
- L'instauration du temps de travail à 32h ;
- L'établissement d'un vrai droit et accès à la formation professionnelle avec un financement porté à 3 % pour le CNFPT ;
- La prise en charge par l'employeur de la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance);
- Le développement des Comités d'Activités Sociales et Culturelles (CASC) et de l'action sociale (restauration et transports);
- La mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. L'égalité salariale entre les femmes et les hommes c'est 6,5 milliards d'euros dans l'immédiat pour les retraites.

Nous exigeons le retrait immédiat de votre projet de contreréforme des retraites et de la loi dite de transformation de la Fonction Publique qui ne vise qu'à casser le statut de la FP pour mieux démanteler le service public.